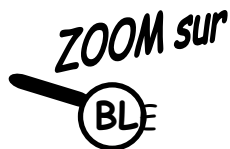


Info.pl@ine



N° 478 – 28 août 2013 – 5 pages

Critères de choix et Synthèse des résultats d'essais 2013

STRATEGIE AGRONOMIQUE

VARIETES DE BLE : des éléments pour affiner votre choix

✓ Les critères de choix : privilégier productivité et tolérance aux maladies

La productivité reste le critère de choix à privilégier malgré la tendance baissière du prix des céréales ces dernières semaines. Néanmoins, l'adaptation de la précocité au type de sol, les critères de tolérance aux maladies, à la verse... ou des questions plus spécifiques comme les problèmes de mosaïques, la tolérance au chlortoluron ou encore la hauteur de paille et la facilité de battage, permettent d'affiner ses choix pour une meilleure adaptation des itinéraires techniques et une réduction des charges opérationnelles.

Les variabilités climatiques observées depuis quelques campagnes incitent à répartir les risques avec au moins 4 variétés dans votre sole. Sachez aussi valoriser votre expérience en vous reportant à vos résultats de ces dernières années.

1- L'adaptation au contexte sol-climat

Les variétés tardives à épiaison sont à réserver aux sols profonds où les risques de stress hydrique en fin de cycle sont faibles. Dans les terres moins profondes, les variétés précoces ou demi-précoces à épiaison sont mieux adaptées.

2- La date de semis

L'organisation du travail et la place de la culture dans la rotation peuvent conduire à des impératifs de date de semis :

- des semis précoces de début octobre pour étaler les pointes de travaux : dans ce cas, il faut choisir des variétés hiver, tardives à montaison, pour diminuer les risques de gel d'épis en sortie d'hiver (BOREGAR, TRAPEZ, BERMUDE...);
- des semis tardifs car les cultures précédentes peuvent être récoltées tardivement comme les betteraves, les maïs : on s'orientera sur des variétés plus précoces (SY MOISSON, APACHE...);
- des semis 2^{ème} quinzaine d'octobre permettent aussi de réduire la pression vulpin en laissant le temps de réaliser un faux-semis courant septembre, voire début octobre, très favorable aux levées des vulpins, si l'humidité est présente.

3- La tolérance aux maladies, à la verse

Les gains de productivité d'une variété sont parfois annulés par l'augmentation des intrants. Les maladies qui augmentent sensiblement les coûts des programmes fongicides par un traitement spécifique sont :

- le piétin verse, l'oïdium et parfois la rouille jaune en début de cycle,
- la fusariose en fin de cycle et particulièrement en blé de maïs.

La septoriose reste la maladie dominante de notre région, avec un retour assez fort en 2012 et 2013. Les différences de sensibilités variétales étaient assez marquées encore cette année (voir notations dans nos essais ci-dessous en particulier sur F2). Ce qui confirme une fois de plus que le choix de la variété oriente dès octobre le choix du programme fongicides.

La verse peut pénaliser rendement, qualité et vitesse d'avancement de la récolte. Ce risque est à gérer en amont avec le choix variétal, mais aussi avec des densités de semis adaptées et des 1^{ers} apports d'azote en phase avec les besoins des plantes.

Ne pas oublier qu'une variété est toujours évaluée dans un contexte : précédent, date et densité de semis, dose et fractionnement d'azote et enfin protection phytosanitaire. Ceci explique souvent les différences entre essais, parcelles ou encore avec les notations GEVES.

Notations maladies des essais variétés blés 2013 - Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Note maladie réalisée en fin de rémanence du dernier fongicide,
Pourcentage de surface nécrosée par les maladies (septoriose principalement).

Sol / précédent Date / densité semis Dose azote Fongicides	Brie-Comte-Robert Limon-argileux / Betteraves 26/10 – 290 gr/m ² 165 U 3 fongicides		Rémauville Argilo-calcaire 24/10 – 320 gr/m ² 216 U 2 fongicides	
	F1	F2	F1	F2
Surface nécrosée (%)	Notation du 11/07		Notation du 15/07	
ALLEZ-Y	7,0	27,6	Non notée	
AREZZO	8,4	21,0	Non notée	
ATLASS	5,7	18,0	7,7	24,8
HYBERY	5,7	24,2	Non notée	
HYXTRA	Non notée		4,2	16,2
OREGRAIN	Non notée		7,6	41,6
PAKITO	Non notée		17,5	59,4
PREMIO	11,0	36,2	11,7	38,2
RONCARD	3,7	8,0	7,2	33,0
RUBISKO	9,4	22,4	Non notée	
SY MOISSON	Non notée		15,4	59,4

4- La tolérance au chlortoluron

A ne pas négliger dans les parcelles infestées de ray-grass, de plus en plus fréquentes. Même s'il n'est pas suffisant, le chlortholuron utilisé en programme reste utile pour compléter les autres produits, en particulier en présence de résistance aux sulfonilurées.

5- La qualité

Les critères de qualité sont spécifiques à chaque circuit de commercialisation : variétés recommandées ou en observation par les meuniers, teneur en protéines, aptitude à la panification, absence de mycotoxines, PS...

Pour rappel, la réduction du risque fusariose et de production de mycotoxines passe d'abord par des choix agronomiques (éviter les blés de maïs en non-labour, broyer finement et enfouir les résidus de maïs) et aussi par le choix variétal (variété tolérante comme APACHE et éventuellement ALIXAN, SOKAL...).

6- La quantité de paille produite

Critère intéressant à prendre en compte dans les parcelles conduites sans labour et sans exportation des pailles. En tenir compte également dans le cas où la culture suivante serait un colza.

7- La tolérance aux cécidomyies orange

Pour les parcelles abritées du vent ou qui subissent de fortes attaques ces dernières années, ce critère de tolérance peut devenir un choix spécifique d'autant que la gamme de variétés tolérantes s'élargit : ALLEZ-Y, ALTIGO, BAROK, BOREGAR, KORELI, OREGRAIN, OXEBO, RUBISKO.

✓ Résultats des essais variétés 2013

La synthèse variétés Blé 2013 du Comité Technique regroupe 8 essais blé assolés réalisés dans le département ou à proximité. Nous remercions l'ensemble des partenaires (coopératives et instituts) pour la réalisation de ces essais et de cette synthèse.

Les résultats sont exprimés en % de la moyenne de chaque essai.

Synthèse des essais variétés BLE 2013 - Seine-et-Marne (en % de la moyenne de chaque essai)

Organisme	ACOLYANCE	CA77	CA77	VALFRANCE /ARVALIS	CA77	TBG/ ARVALIS	TBG	110 Bourgogne/ SeineYonne Evry (89) Nord Sens	Moyenne Rendement	Nb essais
Lieu	Bassevelle	Brie-Comte- Robert	Voinsles	Lissy	Rémauville	Chaintreaux	Aufferville			
Sol	Limon	Limon- argileux	Argilo- limoneux	Limon- argileux	Argilo- Calcaire	Limon profond sur calcaire	Argilo-calcaire superficiel	Argilo-limoneux profond	q/ha	
Précédent	Féverole	Betteraves	Colza	Colza	Colza		Betteraves	Tournesol		
Variétés										
RUBISKO	103,9	98,6	106,8	98,7	106,3	107,1	112,0	115,8	106,1	8
PAKITO	101,0	94,7	100,3	102,6	100,5	99,2	107,4	97,9	100,4	8
RONCARD	97,5	101,4	101,5	103,2	100,7	108,9	113,8		103,8	7
DIAMENTO	104,9			96,2		98,1	101,0	103,5	100,7	5
ASCOTT				99,5	100,3	102,1	93,3	98,5	98,7	5
AREZZO		93,6	95,2		99,6	95,4		97,5	96,2	5
ALLEZ-Y	95,4	92,3	94,1	91,5				107,4	96,2	5
PREMIO		95,8	93,5	98,9	89,4			95,8	94,7	5
HYFI	103,0			104,0		108,1		110,1	106,3	4
HYSTAR	107,1			104,2		107,3		98,0	104,2	4
LYRIK		105,3	101,7	103,5	105,0				103,9	4
TOBAK	101,7	103,3	105,3	103,2					103,4	4
ARMADA	104,4			93,8		109,0	105,2		103,1	4
BOREGAR	101,4			99,9		105,0		105,6	103,0	4
BERGAMO	102,8	101,8	104,3	101,6					102,6	4
HYBERY	101,6	104,6	97,5	106,4					102,5	4
HYXTRA					100,4	109,8	97,9	101,3	102,4	4
SY MOISSON				98,4	98,3	101,2		109,1	101,8	4
FLUOR		100,9	97,4	99,2	103,0				100,1	4
HYXPRESS	104,1			99,1		103,8	84,4		97,9	4
BERMUDE	98,2			100,7		91,8		95,6	96,6	4
APACHE	94,5			100,2		98,3		93,2	96,5	4
LAURIER	100,0			92,7		92,2		95,7	95,1	4
CALCIO				94,2		92,4	97,2	93,8	94,4	4
Moyenne (qx/ha)	97,0	94,7	101,8	116,2	80,3	85,2	81,0	83,4		
Ecart-type (q/ha)	2,1	1,6	1,4	1,6	1,6	1,1		4,3		
CV	2,2%	1,7%	1,4%		2,0%			5,1%		

✓ Nos conseils variétés de blé

Rappel de l'Info.pl@ine n° 470 du 19 juin 2013, avec quelques évolutions suite aux résultats 2013.

	1 ^{ers} semis Début octobre (tardive à ½ tardive)	Semis à partir du 10-15 octobre (½ tardive à ½ précoce)	Semis à partir du 20 octobre (précoce à très précoce)
Hors cas particuliers	Tout début octobre : KORELI, TRAPEZ*, BERMUDE* A partir du 5/10 : BAROK, BERGAMO, BOREGAR, HYBERY, (TERROIR)	ALIXAN*, ALLEZ-Y* PAKITO*, RUBISKO (DIDEROT)	OREGRAIN SY MOISSON* (DIAMENTO, HYFI)
En blé sur blé	--	ALIXAN*, ALTIGO HYSTAR	
En blé derrière maïs (**)	--	APACHE puis ALIXAN*, SOKAL*, (CALISOL), (HYFI), (HYXPRESS)	SY MOISSON*
En cas de mosaïque	HYBERY	ALIXAN, ALTIGO, HYSTAR, RONSARD, (THALYS)	HYXTRA
En situation à risque cécidomyie orange	BAROK, BOREGAR KORELI	ALLEZ-Y*, ALTIGO RUBISKO	OREGRAIN

* : variétés nécessitant un programme fongicide renforcé

** : étant donné la relative tolérance des variétés à la fusariose, le broyage des résidus de maïs et/ou le labour sont des précautions indispensables pour réduire le risque de contamination

() NOUVEAUTE, à confirmer

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DEROGATION à l'IMPLANTATION de CIPAN sur PARCELLES GRELEES

Les agriculteurs concernés par des épisodes de grêle peuvent faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle à l'implantation de CIPAN sur les parcelles grêlées et conserver les repousses.

Pour bénéficier de cette dérogation, il est nécessaire que :

- les agriculteurs fassent une demande écrite auprès de la DDT avant le 1^{er} septembre 2013, avec une copie de la déclaration de leur sinistre,
- le couvert doit être suffisamment couvrant et homogène sur environ 75 % de la parcelle,
- la proportion de sol nu ne doit pas dépasser 10%,
- la destruction pourra intervenir après le 1er novembre dans les terres à moins de 25 % d'argile, après le 15 octobre dans les terres à plus de 25 % d'argile.

Si les caractéristiques de ces repousses ne sont pas obtenues au 1^{er} septembre, alors l'agriculteur a obligation d'implanter une CIPAN.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

la DDT 77, Service agriculture et développement rural, Tél : 01 60 56 70 94

INFORMATIONS

CERTIPHYTO CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

LE 6 SEPTEMBRE 2013

La Chambre d'Agriculture organise **le vendredi 6 septembre 2013** un certiphyto conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les locaux de la Maison de l'Agriculture au Mée-sur-Seine. Le test dure une heure, il comprend 30 questions, 25 bonnes réponses sont nécessaires pour obtenir ce certificat qui a une validité de cinq ans.

Ce certificat concerne les responsables de Groupement d'achat de produits phytopharmaceutiques.

L'inscription est obligatoire à l'adresse suivante pour le 2 septembre 2013 dernier délai :
Agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr

Formation à l'outil

Testez l'outil en ligne d'enregistrement **Mes p@rnelles** sur vos données d'exploitation.

La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne vous propose pour cela **une formation d'initiation de 2 jours** pour être autonome dans l'utilisation de l'outil web **Mes p@rnelles**. L'objectif de la formation est de comprendre les différents modules de l'outil (cartographie, saisies des interventions culturales, plan de fumure, référentiel phytosanitaire, édition des documents réglementaires, indicateurs...) et de maîtriser leur fonctionnement.

Cette formation s'adresse aux abonnés **Mes p@rnelles** ainsi qu'aux agriculteurs intéressés pour découvrir l'outil sur leur exploitation.

Deux sessions délocalisées sont prévues début septembre :

- Le **mardi 10 et 17 septembre** au CFPPA du Lycée de Bougainville à Brie-Comte-Robert.
- Le **jeudi 12 et 19 septembre** à la Maison Rurale Familiale à Souppes-sur-Loing.

Pour vous inscrire à la formation, contactez le secrétariat du pôle agronomie environnement, par téléphone 01.64.79.30.84 ou par email corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr. Les conditions générales de la formation, programme et tarifs vous seront envoyées sur demande auprès du responsable de stage.



De la sécurité à la performance

www.mesparcelles.fr



Contact :
Aude Gérard
418 rue Aristide Briand
77350 LE-MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75 - 06 24 99 43 59
Email : mesparcelles@seine-et-marne.chambagri.fr



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

